

## Illicéité, conscience et culpabilité pénale

Avoir conscience de l'illicéité d'un acte est quelque chose, mais après. Tout d'abord l'illicéité évolue au fil des âges et des civilisations, voire même géographiquement. Ensuite, culturellement, on voit bien en 2006 que certains actes sont illicites dans tel pays et pas dans tel autre. Dans telle religion et pas dans une autre. Dans une situation donnée et pas dans une autre, etc. Dans une recherche entre le tout aux envies et le tout au moralisateur, je réfléchissais sur ces questions. Déjà sur l'illicéité d'un acte, des questions majeures surgissent. Certes les lois pénales existent, mais elles ont deux aspects terriblement peu convaincants : elles sont d'abord conçues par des individus qui ne les ont jamais transgressées véritablement, et qui donc ne peuvent par définition « connaître le sujet de l'intérieur » ; elles sont ensuite interprétées par ce même genre d'individus, qui certes avec de la bonne volonté ne peuvent que s'en remettre à leur propre appréciation subjective qui est souvent tellement éloignée de la réalité vécue par le transgresseur lui-même. On n'arrête pas de faire référence à l'état de droit comme un principe fondateur de la démocratie. Ça, c'est pour le politiquement correct. Mais d'abord, l'état de droit en 2006, ce n'est qu'une chimère, il y a au moins trois poids et quatre mesures selon qu'on est puissant ou misérable. Ensuite, la démocratie non plus n'existe pas, elle n'est qu'un mythe destiné à faire croire au peuple qu'il a de l'importance, tout en sachant ex ante que cette importance est négligeable dans les grandes directions que l'on souhaite donner à une politique, celle des puissants.

Dans de telles conditions, l'illicéité d'un acte que le sujet est censé connaître n'est qu'un concept purement subjectif. Il peut sembler juste à tel ou tel terroriste de tuer : sa conscience considère que cet acte n'est pas illicite dans le monde actuel. Ensuite vient la question de la prise de conscience interne, du sens de la culpabilité. Certains pensent vraiment qu'il n'y a aucune espèce de raison de ressentir quelque culpabilité que ce soit, face à un acte qui est lui-même à leurs yeux non illicite, mais utile et juste. Et même s'ils le considèrent comme objectivement illicite, cet acte ne les rendra pas pour autant coupables. Cet aspect du phénomène concerne celui dont la personnalité est affectée par ce que je nomme le perturbateur, la voix. Non seulement le concept de culpabilité lui est totalement étranger au premier degré, mais il peut prendre plaisir dans l'acte illicite commis, obéissant en cela à l'habitude qu'il a de suivre la voix et ses injonctions, ou les perturbations qu'elle apporte continuellement à son ressenti. Sa culpabilité ne se manifeste qu'au second degré, justement devant le fait qu'il n'en a pas. **Il est culpabilisé de ne pas être culpabilisé. De ce dernier élément, on ne parle jamais dans les jugements pénaux.** Cela ne veut pas pour autant dire qu'il est criminel coupable. Il peut prendre plaisir à la transgression dans des domaines où la faute communément admise par la société est minime. Mais cela veut dire aussi que tant sa connaissance des règles « à suivre » en société que celle de se déterminer selon sa propre appréciation sont des éléments « cassés » de sa personnalité et de sa conscience. Dans ces conditions, ou donc est la vraie culpabilité puisque que l'on ne cesse de condamner de tels individus ? Je rappelle simplement que l'on est censé condamner quelqu'un « car il est coupable de tel crime ou de tel délit ». La culpabilité pénale et toutes les théories qui l'entourent méritent d'être revisitées radicalement, en prenant l'avis de ceux qui ont commis des actes délictueux et non pas uniquement celui des pseudo innocents qui concoctent les lois dans le but ultime et bien caché d'opprimer, de réprimer et de pouvoir « vivre en paix » dans les faits sinon en conscience. Enfin, la notion même de culpabilité pénale doit impérativement connaître une évolution vers une prise en compte réelle du ressenti du transgresseur, et non pas de l'idée que les spécialistes se font de celle-ci.